

## CALENDRIER DES JOURS FERIES LEGAUX ET DE L'ASSURANCE EN 2025

---

Mercredi	1 <sup>er</sup> janvier	Nouvel An	(L)
Lundi	21 avril	Lundi de Pâques	(L)
Jeudi	1 <sup>er</sup> mai	Fête du Travail	(L)
Vendredi	9 mai	Journée de l'Europe	(L)
Jeudi	29 mai	Ascension	(L)
Lundi	9 juin	Lundi de Pentecôte	(L)
Lundi	23 juin	Fête Nationale	(L)
Vendredi	15 août	Assomption	(L)
Samedi	1 <sup>er</sup> novembre	Toussaint	(L) (*)
Mercredi	24 décembre	Veille de Noël	(A)
Jeudi	25 décembre	Noël	(L)
Vendredi	26 décembre	Saint-Etienne	(L)

L = jour férié légal

A = jour férié de l'assurance

(\*) La Toussaint (1<sup>er</sup> novembre) tombe sur un samedi. En vertu des dispositions légales applicables (articles L.232-3 et L.232-6 du Code du Travail), ce jour sera remplacé par 1 jour compensatoire à prendre endéans les 3 mois qui suivent le jour férié.

Ceci porte à **36,5** l'ensemble des jours de congé légal, compensatoire et de repos pour 2025, à savoir :

- 26 jours de congé légal auxquels s'ajoute :
  - \* 1 jour pour les salariés âgés entre 50 et 54 ans (application : l'année d'anniversaire)
  - \* 2 jours pour les salariés âgés de 55 ans et plus (application : l'année d'anniversaire)
- 1 jour de congé compensatoire (01/11 Toussaint)
- 9,5 jours de repos

\*\*\*\*

Luxembourg, le 4 décembre 2024